

Syndicat des
professeurs
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

Le 3 mai 2023

**ASSEMBLÉE D'UNITÉ DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS
DE LA FACULTÉ DES SCIENCES
Le mardi 16 mai 2023
À 12 h 30 au local A-R540**

**Départements : Chimie, Informatique, Sciences biologiques, Sciences de la terre et de l'atmosphère,
Institut des sciences de l'environnement, Mathématiques,
Sciences de l'activité physique et la Faculté des sciences (comme lieu d'embauche)**

Chères collègues, chers collègues,

Vous êtes chaleureusement conviés à votre assemblée d'unité facultaire qui aura lieu en personne au local **A-R540**. L'assemblée d'unité facultaire regroupe tous les départements affiliés à votre faculté ou école. À noter qu'un délicieux repas vous sera offert. Nous vous demandons de **confirmer votre présence en remplissant le formulaire suivant au plus tard le mardi 9 mai à 12 h**.

<https://forms.office.com/r/7f4tSDAVae>

Dans une assemblée d'unité facultaire, les échanges portent, entre autres, sur :

- plusieurs sujets concernant votre travail dans votre faculté ou votre école;
- plusieurs informations sur notre vie syndicale, les dossiers en cours ou à venir;
- un bref rapport de vos représentant.e.s siégeant aux divers comités facultaires;
- l'élection des représentant.e.s facultaires pour l'année à venir.

Ce sera une première fois pour vous?

Nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue! Il s'agit d'un excellent moment pour vous introduire et ainsi partager votre réalité professionnelle en rencontrant vos collègues.

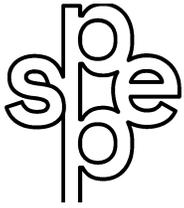
Si vous occupez présentement un poste de représentation, merci d'acheminer votre rapport avant la tenue de l'assemblée en utilisant le gabarit disponible en pièce jointe.

Au plaisir de vous rencontrer en personne à votre assemblée facultaire.

Syndicalement vôtre,

Laurence Castonguay Emery

Laurence Castonguay Emery
Comité mobilisation-intégration
poste 8272



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

Pour les membres de la Faculté des sciences et des départements qui s'y rattachent.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour, minutage 5 min.
- 2- Informations 15 min.
- a) Présentation de l'équipe syndicale actuelle
 - b) Assemblée générale du mois de mai (date à venir)
 - c) Bilan annuel de l'équipe syndicale déposé en Assemblée générale au mois de mai
 - d) Rassemblement festif pour souligner la fin de l'année (BBQ en juin)
 - e) Projets d'intégration
 - f) Programme de mise à jour des connaissances et perfectionnement
 - g) Diverses informations sur le site Internet du Syndicat, dans l'Infolettre et auprès de votre équipe syndicale
- 3- Rapport¹ (verbal et écrit) des représentantes, des représentants, par exemple, comme déléguée syndicale, délégué syndical, au Comité de liaison local, au Conseil académique, au Comité des études et tout autre instance ou comité. 40 min.
- 4- Élections et Informations sur le rôle des personnes élues 20 min.
- délégation au Conseil syndical (5 postes – 1 an)¹
 - représentation au Comité de liaison local (CLL) (3 postes – 1 an)³
 - représentation au Conseil des études (1 poste – 2 ans)³
 - représentation à l'Unité de programme de premier cycle - Sciences de l'environnement (1 poste – 1 an)²
 - représentation au Comité d'éthique et de déontologie (1 poste – 1 an)³
 - représentation au Comité des technologies de l'informatique et des communications (1 poste – 1 an)³
 - représentation au Comité de rayonnement (1 poste – 1 an)³
 - représentation au Comité facultaire sur les infractions de nature académique (1 poste – 1 an)³
 - représentation au Comité de recherche (1 poste – 1 an)³
- 5- Divers 10 min.
- 6- Levée de l'assemblée

N.B. : - Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à Laurence Castonguay Emery au SPPEUQAM (A-R540), castonguay_emery.laurence@uqam.ca.

¹accorde du pointage

²accorde du pointage et une rémunération

³est rémunérée

¹ Le rapport écrit est déposé par les représentant.e.s. Ce rapport écrit est confidentiel et reste dans les dossiers du syndicat.